



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE Vendredi 28 mai 2010



COMPTE RENDU ANALYTIQUE

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le vendredi 28 mai 2010 à vingt et une heures, en Mairie, salle du conseil municipal, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe VERNIER, Maire.

	P	A		P	A
VERNIER Philippe, Maire	X		TOURTOIS Brigitte	X	
DESHAYES François, Maire Adjoint	X		ZAOUCHE Mohammed	X	
VIRGITTI Perrine, Maire Adjointe	X		LEMONNIER Valérie	X	
GILLET Jean-Claude, Maire Adjoint		X	RIOU Martine		X
MAES Vivian, Maire Adjointe	X		HERVE Daniel	X	
ERARD Maurice, Maire Adjoint		X	MOUQUET Véronique	X	
DESCAMPS Sophie, Maire Adjointe	X		BEUDAERT Franck	X	
BARRY Karine	X		BARDEAU Marguerite		X
LAMEYRE Patrick	X		TERNAUX Dominique	X	
VALERIO Sophie		X	MARIAGE Alain	X	
SENEQUE Henri	X		LACROIX Christiane	X	
LAMBRET Nathalie	X		VARON Bernard		X
PIERCY Alain	X		DECAMPS Guy	X	
DULMET Yves	X				

P = Présent ; A = Absent

Procuration(s) : M. Maurice ERARD (Procuration à M. François DESHAYES), Mme. Sophie VALERIO (Procuration à Mme. Nathalie LAMBRET), Mme. Martine RIOU (Procuration à M. Daniel HERVE), Mme. Marguerite BARDEAU (Procuration à Mme. Sophie DESCAMPS), M. Bernard VARON (Procuration à M. Alain MARIAGE), M. Jean-Claude GILLET (Procuration à M. Philippe VERNIER).

Secrétaire de séance : M. Guy DECAMPS.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27		2		



Monsieur VERNIER, Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir se lever et faire une minute de silence en mémoire des deux agents territoriaux décédés en ce début d'année : Monsieur Christophe TARGY (mai 2010) et Madame Fabienne BOE (Février 2010).

Il procède ensuite à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

1 APPROBATION du COMPTE RENDU du 30 avril 2010

Madame TERNAUX fait remarquer que le compte rendu du débat sur le PADD fait ressortir des incohérences, ne veut rien dire et reste obscure.

Monsieur DULMET propose que les conseillers produisent par écrit leurs remarques formulées pendant ce débat.

Monsieur le Maire souhaite qu'il soit précisé que chaque conseiller a été destinataire, d'un exemplaire du PADD présenté en réunion publique le 23 avril 2010 et, du compte rendu de cette réunion.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 REGLEMENT ACM, APPS et ALSH

Madame VIRGITTI, Maire Adjointe chargée de l'Enfance et de la Jeunesse, présente le projet de règlement relatif à l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) pour l'Accueil Pré et Post Scolaire (APPS) et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Madame VIRGITTI rappelle également que ce règlement a fait l'objet d'une large concertation avec les personnes dont le rôle sera de le mettre en œuvre et avec la commission Enfance Jeunesse. Sans vouloir donner une lecture entière du document, elle commente et donne des précisions sur certains articles. Elle met également l'accent sur le mode des inscriptions et l'importance de la grille de réservation.

Monsieur DULMET propose de revoir la rédaction de l'article 15 qui tel que rédigé entraînera des problèmes dans son application. La rédaction suivante lui paraît plus approprié : « un enfant ne pourra pas être accueilli s'il présente des signes de maladie ou s'il est frappé d'une incapacité temporaire due à un accident ».

Monsieur DECAMPS propose de faire figurer « barème » à la place de « quotient » et de remplacer au dernier alinéa de l'article 11 : « les équipes » par « l'équipe ».

Monsieur MARIAGE pense qu'il convient de définir clairement dans le règlement la date de remise des documents.

Madame VIRGITTI fait remarquer que la date de retour revêt un caractère important pour le fonctionnement (effectif des animateurs, organisation de l'accueil, prévision des repas et des goûters...). L'enquête menée fait ressortir que certains parents laissent le document dans un coin et le retourne plusieurs jours après le délai indiqué sur la feuille. Le règlement ne peut pas prévoir une date commune à chaque mois car il convient de gérer les dimanches, jours fériés et autres. La date sera indiquée sur chaque feuille qui sera transmise aux parents.

Le Conseil Municipal par : 1 Abstention (Mme TERNAUX) et 26 voix « POUR » adopte le projet de règlement proposé qui comportera la modification proposé par Monsieur DULMET.

Le mot « Les équipes » figurant au dernier alinéa de l'article 11 sera remplacé par « l'équipe ».

3 REGLEMENT CLSH Petites et Grandes Vacances

Madame VIRGITTI, Maire Adjointe chargée de l'Enfance et de la Jeunesse, présente le projet de règlement relatif à l'Accueil CLSH Petites et Grandes Vacances.

Madame TERNAUX s'étonne que l'accueil soit prévu à 8 heures et non plus à 7 heures.

Un débat s'instaure ensuite sur la production des justificatifs. Monsieur le Maire fait remarquer que l'activité doit être viable et que si l'on ne demande pas de justificatifs nous laissons une porte ouverte à tous les excès.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 3 abstentions (Mme TERNAUX, MM. MARIAGE et VARON) et 24 voix « POUR » d'adopter le règlement CLSH Petites et Grandes Vacances.

4 REGLEMENT RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

Madame DESCAMPS, Maire Adjointe chargée de la restauration scolaire, présente le projet de règlement relatif à la restauration.

Elle rappelle les modalités d'accès au restaurant et met l'accent sur les pénalités qui seront générées lorsque les grilles de réservation seront remises hors délais. La mise en place de ces pénalités s'avère nécessaire au regard des divers problèmes rencontrés. Il a été constaté, malgré les diverses relances effectuées, que les parents continuaient à ne pas respecter les délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 Abstentions (Mme TERNAUX, M. VARON), 1 voix « CONTRE » (M. MARIAGE) et 24 voix « POUR » adopte le règlement de la restauration.

5 INFORMATION – QUESTION DIVERSE

CONSTITUTION du JURY d'ASSISES de l'OISE – ANNEE 2011

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions du code de procédure pénale et sur la demande de Monsieur le Préfet de l'Oise, il a procédé au tirage des jurés appelés à figurer sur la liste définitive dressée par une commission spéciale réunie au jury d'assises.

Ce tirage au sort a été effectué publiquement le 22 mai 2010 à 9 h 30. Il rappelle également que le tirage est effectué électroniquement à partir du fichier électoral avec un logiciel qui a reçu l'agrément du Ministère de l'Intérieur.

Le résultat de ce tirage est le suivant :

TITULAIRES

Monsieur Pascal DELATTRE
Monsieur Christian GERBEAU
Madame Nadine ISAAC

SUPPLEANTS

Madame Michèle BOURG
Monsieur Jean-François GABILLET
Monsieur Jérôme MÀLHERBE
Mademoiselle Barbara MONTAILLER
Madame Martine NOE
Monsieur Raphaël ROBERT

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à vingt deux heures trente minutes (22h30).

Fait à Coye-la-Forêt, le 14 juin 2010
Le Secrétaire de Séance,

Guy DECAMPS